



Réunion & Ile Maurice

trésors créoles et douceur insulaire

Du 28 octobre au 7 novembre 2026

UN VOYAGE AU CŒUR DE DEUX ÎLES OÙ LA NATURE SE FAIT SPECTACLE PERMANENT.

La Réunion, terre de contrastes, dévoile une géographie sculptée par les forces profondes de la planète : cirques vertigineux, remparts volcaniques, coulées de lave figées et sentiers suspendus dans une végétation luxuriante. Au centre de l'île, le Piton de la Fournaise, l'un des volcans les plus actifs du monde, impose sa présence minérale et dessine un paysage unique, vibrant et intense.

De l'autre côté du lagon, l'Île Maurice révèle une douceur tropicale empreinte d'élégance. Ses plages immaculées bordées de récifs, ses eaux turquoise où se mêlent lumière et transparence, et ses montagnes douces formées par d'anciens reliefs volcaniques composent un décor d'une harmonie rare. L'île abrite également un patrimoine culturel singulier, reflété dans ses domaines historiques, ses jardins emblématiques et son architecture métissée.

Entre île volcanique et île lagunaire, paysages grandioses et atmosphères apaisées, ce voyage vous invite à traverser deux mondes complémentaires, façonnés par la nature et sublimes par l'histoire. Une découverte aux multiples facettes, où chaque étape révèle une nouvelle émotion.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCES UNIQUES

Croisière sur le lagon au coucher du soleil

Journée de détente sur un catamaran privé

SAISON

Période idéale pour voyager, offrant un bon équilibre entre météo agréable et tranquillité

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles

VISITES

Un voyage combinant culture, sites classés à l'UNESCO, nature et détente

LOGEMENTS

Deux hôtels idéalement situés pour profiter des plus beaux panoramas de l'océan Indien et d'un séjour entre détente et découvertes.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-250 €) pour toute inscription avant le 20/07 soit : 5.695 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MERCREDI 28 OCTOBRE

BRUXELLES  PARIS-CHARLES DE GAULLE 

En après-midi, départ en bus de Bruxelles en direction de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

Enregistrement et envol en début de soirée vers La Réunion, avec la compagnie Air Austral.

JEUDI 29 OCTOBRE

 LA RÉUNION - SAINT-DENIS

Arrivée à l'aéroport Roland Garros, à La Réunion en début de matinée.

Accueil par votre guide local francophone et départ pour un premier aperçu de l'île avec **une visite de Saint-Denis**.

Saint-Denis est le chef-lieu administratif, financier et économique de La Réunion. Véritable pôle d'attractivité, la ville concentre près d'un tiers des entreprises de l'île, qu'elles soient commerciales, industrielles, de services ou artisanales, ainsi que de nombreuses zones d'activités. Riche de son patrimoine, Saint-Denis abrite à elle seule près d'un tiers des 130 monuments historiques recensés à La Réunion.

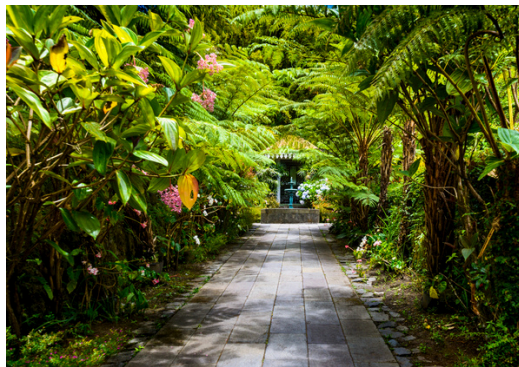
Découverte du chef-lieu à travers ses points touristiques les plus marquants, avec une traversée de la rue de Paris avec ses maisons créoles, l'hôtel de ville, ou encore le jardin de l'Etat.

Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert vers l'hôtel et après-midi libre pour vous reposer des fatigues du voyage.

Dîner et nuit à l'hôtel **Ness By D-Ocean 4*** (4 nuits - Chambre Supérieure vue jardin).





VENDREDI 30 OCTOBRE

DÉCOUVERTE DU CIRQUE DE SALAZIE

Petit déjeuner à l'hôtel.

La journée sera consacrée à la découverte du **Cirque de Salazie**.

De par sa situation géographique et son ouverture sur la côte nord-est, le cirque de Salazie est particulièrement exposé aux précipitations en provenance de l'océan Indien, notamment lors du passage des cyclones. Les remparts et sommets qui l'entourent constituent de véritables barrières naturelles : ils retiennent les nuages et les contraignent à déverser d'abondantes pluies au cœur du cirque.

Ce microclimat singulier a façonné un paysage d'un vert intense, d'une exceptionnelle luxuriance, propice à l'épanouissement d'une végétation riche, qu'elle soit indigène ou introduite au fil des siècles. Ces volumes d'eau considérables ont également sculpté le relief, offrant aujourd'hui au cirque de Salazie un spectacle naturel remarquable : de nombreuses chutes d'eau spectaculaires, qui font le bonheur des visiteurs.

Arrêt à la plantation de vanille de la famille Roulof.

Monsieur Roulof, propriétaire de la plantation de vanille située à Saint-André, plante et récolte la vanille depuis qu'il est en âge de travailler. Au cours de la visite guidée de son exploitation, il fait partager son expérience et la tradition de plantation de cette orchidée. Toutes les étapes à suivre de la culture sont exposées, de la plantation à la vente, en passant par la récolte et la mise en malles des gousses dans l'atelier.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, visite de la Maison Folio.

Ravissante maison créole, la Maison Folio est encore entièrement meublée avec un mobilier traditionnel, façonné à partir de bois d'essences locales.

Elle est entourée d'un jardin typiquement réunionnais, composé d'espèces indigènes et exotiques qui lui confèrent une grande diversité végétale. Ce jardin, agrémenté d'éléments décoratifs, témoigne de l'art de vivre en plein air auquel les Réunionnais sont attachés depuis toujours.

Cette authentique villa créole est aujourd'hui ouverte aux visites. Les propriétaires ont à cœur d'accompagner les visiteurs à la découverte de cette demeure du 19^e siècle remarquablement conservée et de son jardin luxuriant.

Transfert vers l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

SAMEDI 31 OCTOBRE

DÉCOUVERTE DU PITON MAÏDO

Après le petit déjeuner, départ pour la découverte du **Piton Maïdo**.

Site naturel emblématique, le Maïdo est un véritable balcon ouvert sur La Réunion. Il offre un panorama exceptionnel sur le cirque de Mafate et la côte ouest de l'île, ourlée de superbes plages. Depuis le Piton Maïdo, le regard embrasse en un seul coup d'œil toute la beauté et la diversité des paysages réunionnais, faisant de ce lieu un incontournable.

Arrêt à la **Maison du Géranium** et visite guidée.

Découverte du procédé traditionnel de distillation du géranium, permettant de recueillir de précieuses essences d'huiles essentielles : géranium bien sûr, mais aussi vétiver et cryptoméria. La visite se déroule autour d'un alambic traditionnel, en compagnie d'Isabelle et de Jean-Jacques, qui partagent leur savoir-faire avec passion. Des dégustations de sirop, de miel, de thé et, bien entendu, de rhum au géranium viennent délicieusement ponctuer cette immersion sensorielle.

Déjeuner dans une ferme authentique.

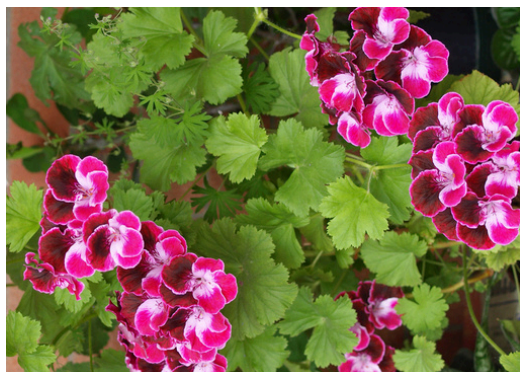
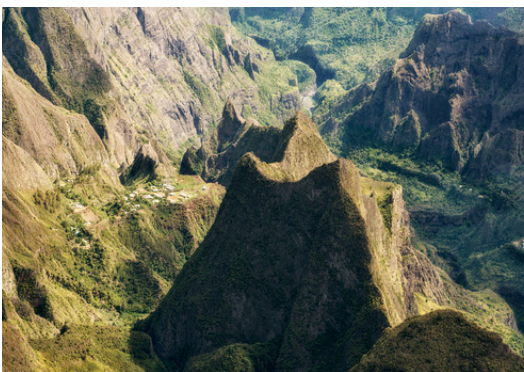
L'après-midi, visite guidée de **Saint-Paul**, labellisée "Ville d'Art et d'Histoire".

Saint-Paul, berceau du peuplement de La Réunion, accueille en 1663 les premiers colons français. Au 18^e siècle, la ville devient la plus peuplée de l'île et prospère grâce au café, au coton et au géranium, malgré la perte ultérieure de son statut de chef-lieu au profit de Saint-Denis.

Saint-Paul conserve de remarquables vestiges de son passé colonial et est labellisée Ville et Pays d'Art et d'Histoire depuis 2011. La commune abrite des sites emblématiques comme l'Hôtel Laçay, la Maison Serveaux, la Villa Rivière ou encore le Musée de Villèle, qui retrace l'histoire de l'habitation et de l'esclavage. L'escapade se prolonge au cimetière marin, bordé de cocotiers et dominant la plage.

Retour vers l'hôtel en fin de journée.

Dîner et nuitée à l'hôtel.





DIMANCHE 1 NOVEMBRE

DÉCOUVERTE DU PITON DE LA FOURNAISE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ matinal pour une journée de découverte du **Piton de la Fournaise**, direction les Hautes Plaines, une zone de pâturages qui sépare les deux massifs volcaniques de l'île.

Le Piton de la Fournaise est l'un des volcans les plus actifs de la planète et l'un des sites naturels majeurs de La Réunion. Situé dans le sud-est de l'île, au cœur du parc national classé à l'UNESCO, il façonne des paysages spectaculaires faits de cratères, de remparts et de vastes champs de lave. Régulièrement en éruption, ce volcan bouclier offre un spectacle naturel impressionnant et constitue un lieu incontournable pour comprendre la puissance et la beauté du territoire réunionnais.

Ensuite, le trajet se poursuit par la route forestière du volcan où l'on entre dans l'univers minéral et lunaire du Piton de la Fournaise. La découverte débute par le **Nez de Boeuf**, sommet culminant à 2.136 mètres d'altitude qui surplombe la Rivière des Remparts, avant d'arriver à la spectaculaire **Plaine des Sables**.

Située dans le sud de La Réunion, la Plaine des Sables offre un paysage lunaire à la beauté saisissante. Véritable passage incontournable, elle est traversée d'ouest en est par la route forestière menant au volcan du Piton de la Fournaise.

Culminant à une altitude moyenne de 2 260 mètres, la Plaine des Sables est bordée à l'ouest par le rempart des Sables et à l'est par celui du Pas de Bellecombe. Entièrement dépourvue de végétation, elle est recouverte de scories et de roches volcaniques, vestiges des anciennes éruptions. Ce décor minéral spectaculaire se révèle soudainement aux visiteurs depuis le point de vue du Pas des Sables, à 2 350 mètres d'altitude.

La route se termine au **Pas de Bellecombe-Jacob**, à 2.311 m d'altitude, devant l'enclos Fouqué, étendue de laves qui ceinture le Piton.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel et temps libre.

En fin de journée, embarquement pour une croisière au coucher du soleil (environ 1h30).

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.

LUNDI 2 NOVEMBRE

LA RÉUNION ✈ ILE MAURICE

Petit déjeuner à l'hôtel et check out.

Transfert vers l'aéroport et déjeuner libre.

En début d'après-midi, envol à destination de **l'île Maurice (45 minutes de vol)**.

Située au cœur de l'océan Indien, l'Île Maurice séduit par la diversité de ses paysages et la douceur de son climat tropical. Bordée d'un vaste lagon aux eaux turquoise protégé par une barrière de corail, l'île dévoile de longues plages de sable clair, idéales pour la détente et les activités nautiques, mais aussi un relief volcanique façonné par le temps, entre montagnes verdoyantes et plaines ondulantes.

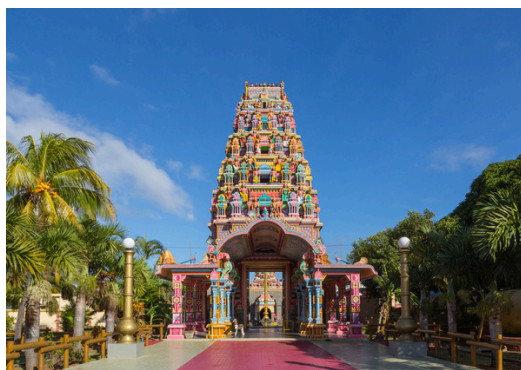
Au-delà de ses plages idylliques, l'Île Maurice est un véritable carrefour culturel. Ses traditions métissées, sa gastronomie aux mille saveurs et son hospitalité légendaire reflètent l'âme d'un peuple chaleureux, à l'identité plurielle. Cette richesse humaine, alliée à un cadre naturel d'exception, fait de l'île une destination aussi dépaysante qu'attachante.

Arrivée à Maurice et transfert vers votre hôtel **Preskil Island Resort 4*** (4 nuits - Chambre Supérieure vue mer).

Après-midi libre pour profiter des installations de l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel.





MARDI 3 NOVEMBRE

PORT-LOUIS

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour la **découverte de la capitale, Port-Louis**.

Située sur la côte nord-ouest de l'île Maurice, Port-Louis est la capitale administrative et économique du pays. Protégée par les montagnes et ouverte sur une baie naturelle, sa position stratégique a favorisé son développement et son rôle central dans l'histoire de l'île.

Fondée sous l'administration française, la ville conserve de nombreux témoignages de son passé colonial à travers son architecture, ses monuments et ses influences culturelles.

Les visites débutent avec la **Pagode Kwan Tee**.

Située dans le quartier des Salines à Port Louis, capitale animée de Maurice, la pagode Kwan Tee Pagoda constitue un véritable havre de paix au cœur de la ville. Édifiée en 1842 par la communauté chinoise, elle est reconnue comme la plus ancienne pagode de l'hémisphère sud et du continent africain. Classée au patrimoine national, elle est dédiée au culte de Kwan Tee, divinité associée à la richesse, à la guerre et à la justice.

Ensuite, continuation avec le **temple Tamoule Kailasson**.

Le Arulmigu Sockalingum Meenatchee Ammen Tirukkovil, plus connu sous le nom de temple Kaylasson, est le plus ancien temple hindou de Maurice. Situé à Sainte-Croix, près de Port Louis, il fut construit à partir de 1854 et consacré en 1860.

Principal lieu de culte de la communauté tamoule mauricienne, il se distingue par son architecture traditionnelle et son symbolisme : ses six stations représentent les organes du corps humain, invitant le fidèle à considérer le temple comme son propre corps.

Direction le marché centrale, en passant devant le Jummah Mosque.

Dégustation de produits locaux au **marché central de Port-Louis**.

Le Central Market, aussi appelé bazar de Port Louis, est l'un des lieux les plus animés de Maurice. Véritable cœur commerçant de la capitale, il séduit par ses étals colorés de fruits tropicaux, d'épices parfumées et de produits locaux. On y découvre également de l'artisanat mauricien et de délicieuses spécialités de street food, dans une ambiance authentique et conviviale.

Arrêt photo à **Marie Reine de la Paix**.

Dominant Port Louis depuis les hauteurs de la Montagne des Signaux, le sanctuaire de Marie Reine de la Paix, inauguré dans les années 1940 à l'initiative de Monseigneur James Leen, est un lieu de prière dédié à la Vierge Marie. Ce site religieux en plein air se distingue par sa statue en marbre blanc de trois mètres dominant un vaste autel et des terrasses en gradins entourées de jardins. Il accueille de nombreux pèlerins lors des célébrations catholiques et offre, depuis ses hauteurs, une vue panoramique exceptionnelle sur la capitale mauricienne.

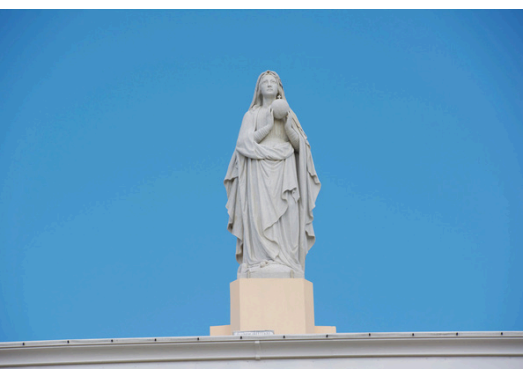
Déjeuner typiquement créole chez une table d'hôte.

L'après-midi, **visite guidée du Jardin Botanique de Pamplémousses**.

*Le Sir Seewoosagur Ramgoolam Botanical Garden, souvent appelé jardin botanique de Pamplémousses, est l'un des plus anciens et des plus célèbres jardins tropicaux de Maurice, situé à environ 10 km au nord-est de Port Louis. Créé au 18^e siècle, il s'étend sur plus de 30 hectares et abrite une impressionnante collection de plantes rares et exotiques du monde entier, dont les fameux nénuphars géants *Victoria amazonica*, une grande diversité de palmiers, ainsi que des arbres à épices, des plantes médicinales et des espèces endémiques. Cette oasis verdoyante, idéale pour une promenade tranquille en pleine nature, offre aussi des zones avec des tortues, des cerfs et de nombreux oiseaux colorés, faisant du jardin un lieu incontournable pour les amoureux de la nature*

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.





MERCREDI 4 NOVEMBRE

LE SUD DE L'ÎLE

Après le petit déjeuner, départ pour la **découverte des charmes du Sud de l'île.**

Arrêt photo à **la cascade de Rochester Falls et au Macondé.**

La cascade de Rochester Falls s'élanche sur plus de 10 mètres de hauteur et constitue la plus large de l'île. Célèbre pour ses rochers aux formes rectangulaires, elle offre surtout un cadre paisible et serein. L'accès à travers les champs de canne à sucre fait de la visite une expérience authentique et dépaysante.

Entre Le Morne et Baie du Cap, le belvédère de Maconde, perché sur une petite falaise le long de la route côtière, offre une vue spectaculaire sur l'océan Indien et les paysages environnants.

Continuation avec la **visite du musée en plein air de Trou Chenilles, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Trou Chenilles, le premier village du Le Morne, était situé sur le versant sud-est du Mont Brabant. Mentionné sur les cartes d'archives après l'abolition de l'esclavage, il se trouve aujourd'hui à l'intérieur du Bien du patrimoine mondial du paysage culturel du Morne, symbole de l'histoire et de la mémoire des communautés d'anciens esclaves.

Depuis 2019, le Fonds fiduciaire du patrimoine du Morne œuvre à la reconstruction du village sur son site d'origine. Le Trou Chenilles Open Air Museum, réplique fidèle de l'ancien village, offre aux visiteurs une immersion unique dans le patrimoine matériel et immatériel des habitants et de leurs descendants, permettant de découvrir les traditions, le quotidien et l'histoire des personnes réduites en esclavage, tout en soulignant l'importance culturelle de ce lieu exceptionnel à Maurice.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, arrêt photo à la cascade de Chamarel et ensuite, visite de la Terre des 7 Couleurs Chamarel.

La cascade de Chamarel, la plus haute de l'île, s'élève à environ 100 m au cœur d'une végétation luxuriante. Alimentée par les rivières St Denis et Viande Salée, qui se jettent dans la Baie du Cap, elle offre un spectacle impressionnant avec un débit pouvant dépasser 40 000 m³ par minute.

La Terre des 7 Couleurs est un phénomène géologique naturel unique au monde, situé dans la région de Chamarel à Maurice. Sur une petite étendue de terrain, des dunes de sable se présentent dans une palette de sept couleurs distinctes, résultat de la décomposition de roches volcaniques riches en oxydes minéraux (fer et aluminium) formés il y a des millions d'années.

Ce spectacle étonnant, protégé pour préserver sa beauté, attire de nombreux visiteurs qui peuvent l'admirer depuis des plateformes d'observation aménagées. Les sables colorés ne se mélangent jamais complètement, même après de fortes pluies, ce qui renforce l'aspect fascinant du site, devenu l'une des attractions naturelles les plus célèbres de l'île.

Enfin, visite de Takamaka Boutique Winery pour une dégustation rafraîchissante de vin de litchi et découverte du savoir-faire derrière cette marque mauricienne emblématique.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.





JEUDI 5 NOVEMBRE

CATAMARAN SUR LA CÔTE EST

Après le petit déjeuner, départ vers la côte Est pour une journée de détente.

Transfert en direction de Trou d'Eau Douce afin d'y prendre un **catamaran privé** pour la journée.

Traversée jusqu'à l'île aux Cerfs.

La balade vers l'île aux cerfs est certainement la plus réputée de l'île Maurice. Il est indéniable, que l'îlot, avec sa magnifique plage de sable blanc invite au farniente dans un décor de carte postale.

Journée de détente à bord du catamaran suivie d'un arrêt sur l'île où certains pourront l'explorer à pied (visite libre). Possibilité également de faire du snorkeling dans le lagon.

Déjeuner barbecue à bord (boissons illimitées).

En fin d'après-midi, retour vers l'hôtel et temps libre.

Dîner d'adieu et nuit à l'hôtel.

VENDREDI 6 NOVEMBRE

MAURICE ✈ RÉUNION ✈ PARIS-CHARLES DE GAULLE

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Après avoir laissé les bagages à l'hôtel, direction le sud sauvage de l'île.

Visite de l'usine de thé Bois Chéri.

Niché sur les hauts plateaux de Maurice, le domaine de Bois Chéri célèbre la tradition du thé depuis sa première plantation en 1892. Le site combine de vastes plantations verdoyantes, une usine révélant les secrets de fabrication du thé mauricien et un musée retraçant son histoire, offrant aux visiteurs un véritable voyage sensoriel, du champ à la tasse.

A quelques kilomètres de là, découverte du **Domaine de Saint Aubin, très belle demeure coloniale du 19e siècle.**

Visite de la distillerie, de la plantation d'anthurium et la vanilleraie du Domaine de Saint Aubin.

Déjeuner authentique organisé sur place.

Le Domaine de Saint Aubin, dans le sud-ouest de Maurice, est une plantation historique combinant culture de canne à sucre et patrimoine colonial, où les visiteurs peuvent découvrir l'histoire de l'île à travers ses jardins et bâtiments anciens. La distillerie Saint Aubin permet de suivre la fabrication du rhum mauricien, de la fermentation à la mise en bouteille. La plantation d'anthurium offre une immersion dans la flore tropicale avec ses plantes exotiques et ses fleurs colorées, tandis que la Vanilleraie de l'île dévoile les secrets de la culture de la vanille, de la pollinisation à la récolte, pour une expérience sensorielle unique.

Après le déjeuner, **arrêt photo à la falaise de Gris Gris.**

La Falaise Gris Gris offre un spectacle naturel saisissant. L'océan Indien vient se briser avec force sur les falaises abruptes, créant des gerbes d'écume impressionnantes. Ce site pittoresque, accessible au public, est réputé pour sa beauté sauvage et ses panoramas spectaculaires, parfaits pour admirer la puissance et la grandeur de la mer.

Retour vers l'hôtel afin de se rafraîchir avant le départ vers l'aéroport.

Transfert vers l'aéroport et enregistrement au guichet de la compagnie aérienne Air Austral.

En début de soirée, envol vers Paris Charles-de-Gaulle via la Réunion.



SAMEDI 7 NOVEMBRE

PARIS-CHARLES DE GAULLE  BRUXELLES

Arrivée à Paris tôt le matin.

Transfert en bus jusque Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en fin de matinée.

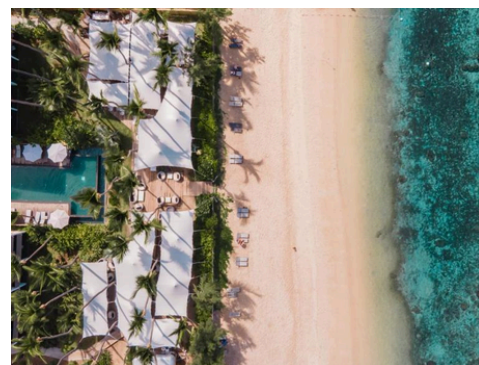
– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

NESS BY D-OCEAN 4* - SAINT GILLES LES BAINS

NOMBRE DE NUITÉES : 4 - CHAMBRES SUPÉRIEURES VUE JARDIN

Sur la côte ouest de l'île, au cœur de la Réserve Naturelle Marine, Ness by D-Ocean offre un accès privilégié au sanctuaire du lagon. Ce tout jeune établissement cultive une sobriété luxueuse et un raffinement contemporain. Ses terrasses et varangues, véritables espaces de vie, invitent à admirer chaque soir un coucher de soleil toujours renouvelé.



PRESKIL ISLAND RESORT 4* - MAHEBOURG

NOMBRE DE NUITÉES : 4 - CHAMBRES SUPÉRIEURES VUE MER

Protégé par un magnifique lagon d'un côté et par l'imposante montagne du Lion de l'autre, le Preskil Island Resort est un bijou d'architecture insulaire. Sur la Pointe Jérôme, dans le village de Mahébourg, le 4 étoiles supérieur accueille les voyageurs en quête d'aventure. Dans un décor authentique et débordant de vie, le patrimoine culturel de Maurice s'offre en spectacle et en expériences.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage vous devez être en possession d'un passeport international valable pour une durée supérieure à celle du séjour sur place (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade).

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils des guides, des modifications de la compagnie aérienne, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 20/07	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.695 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 21/07	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.945 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	870 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux au départ de Paris-Charles de Gaulle en classe économique avec la compagnie aérienne Air Austral
- Le vol Réunion - Ile Maurice en classe économique avec la compagnie aérienne Air Austral
- Les transferts en bus privatisés de Bruxelles à Paris-Charles de Gaulle
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par la compagnie aérienne)
- Les transferts en véhicules climatisés
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- Les repas mentionnés dans le programme
- Les boissons à volonté lors de la sortie en catamaran
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services de guides locaux parlant français sur chaque île
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application
- Les taxes de séjour dans les hôtels

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le déjeuner du jour 02/11
- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 09/03/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: RÉUNION & ILE MAURICE, TRÉSORS CRÉOLES ET DOUCEUR INSULAIRE - DU 28 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 20/07 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **5.695 €**

A PARTIR DU 21/07 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **5.945 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **870 €**

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : RÉUNION & ILE MAURICE, TRÉSORS CRÉOLES ET DOUCEUR INSULAIRE - DU 28 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE ET JE CONFIRME ÊTRE COUVERT(E) EN ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **28 septembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Réunion & Maurice - D.4015

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.